

Formation au Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien

Instrumentiste-Chanteur

Concours d'entrée

PROCES-VERBAL D'ADMISSION

Les membres de jury du concours ci-dessous désignés, se sont réunis, le 23 avril 2021 dans les locaux de l'isdaT, 5 quai de la Daurade, Toulouse

Étaient présents en tant que président.e de jury :

Mme Nadine LAURENS, directrice de l'unité musique de l'isdaT

M. Julien GARDE, coordinateur de l'université Jean Jaurès de Toulouse

Mme. Audrey LAURENS, conseillère aux études musique représentant la direction de l'isdaT

S'appuyant sur les décisions des jurys spécialisés composés des membres ci-dessous nommés :

Monsieur Pierre GIL, personnalité du monde musical
Monsieur Jean-Marc ANDRIEU, personnalité du monde musical et président de jury d'admissibilité en Saxophone
Monsieur Sylvain PERRET, personnalité du monde musical
Monsieur Antoine FOUCHER, (Violoncelle)
Madame Sarah IANCU, (Violoncelle)
Monsieur David MINETTI, (Clarinette)
Madame Sandrine TILLY, (Flûtes)
Madame Eloïse URBAIN, (Accompagnement Piano)
Monsieur Christophe LARRIEU (Accompagnement Piano)
Monsieur Sébastien HERRER, (Harpe)
Monsieur Didier LACLAU-BARRERE, (Chant)
Madame Sophie KOCH, (Chant)
Monsieur Hugo SCHMITT, (Saxophone)
Monsieur Philippe LECOCQ, (Saxophone)
Monsieur Hervé LUPANO, (Cor)
Monsieur Hugo BLACHER, (Trompette)
Monsieur Sylvain PICARD, (Tuba)
Madame Nathalie DESCAMPS, (Violon)
Madame Carole BRUERE, (Violon)
Madame Irène BLONDEL, (Piano)
Monsieur Laurent MOLINES, (Piano)
Monsieur Rémi JOUSSELME, (Guitare)
Monsieur Benoît ALBERT, (Guitare)
Monsieur Thibault GARCIA, (Guitare)
Monsieur David HAUDRECHY, (MAA)
Monsieur Thibault BUCHAILLET, (Percussions)
Monsieur Emilien PRODHOMME, (Percussions)
Monsieur Stéphane BOIS, (Orgue)
Monsieur Michel BOUVARD, (Orgue)
Monsieur Yves RECHSTEINER (Orgue)
Monsieur Damien-Loup VERGNE (Contrebasse)

ONT ETE DECLARES ADMIS* EN DNSPM LES CANDIDATS SUIVANTS par discipline et ordre de classement :

NOM-Prénom	DISCIPLINE/OPTION	REMARQUES
COLIN Arthur	violon	
CHOQUET Marthe	violon	
FERRIER Colline	violon	
CRAVIATTO Vincent	violoncelle	
* ACKERMANN Mathilde	flûte traversière	
MORETEAU Pauline	flûte traversière	
* DENIS Romane	clarinette	
* BOUSQUET Laurine	clarinette	
* BESSE Simon	cor	
CHASSAGNAC Pierre	trompette	
GIRARD Bastien	tuba	
BORRAS Dorian	percussion	
MAROT Anaïs	percussion	
SCATENA Jade	piano	
FILOLEAU Julia	piano	
SOTIROPOULOS Julie	piano accompagnement	
FAVIER Hélène	orgue	
* ISAMBERT Emmanuel	orgue	
* LAURENT Sacha	guitare	
MICHAUD Louis	guitare	
NGUYEN Lauriehanh	harpe	
BOURGAREL Paul	saxophone	
SEMMELEBECK Katharina	chant	Admise en DNSPM2
* NAVARRO Elise	chant	
TAMPI DE CAPANEMA Ati	musiques actuelles et amplifiées	Admis en DNSPM2
LOURTIES Sacha	musiques actuelles et amplifiées	
* RONCIERE Hugo	musiques actuelles et amplifiées	

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

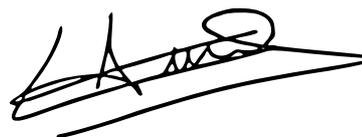
Mme. Nadine LAURENS



M. Julien GARDE



Mme. Audrey LAURENS



* Les admissions sont prononcées sous réserve de la production par les candidats des justificatifs des diplômes nécessaires à l'accès en formation et non encore produits à la date du présent procès-verbal.

SONT INSCRITS SUR LISTE D'ATTENTE DNSPM LES CANDIDATS SUIVANTS par ordre alphabétique :

NOM-Prénom	DISCIPLINE/OPTION
ANIKSZTEJN Alice	guitare
* BALESTRO Cyprien	clarinette
BROS Ludovic	flûte traversière
BUTY Aymeric	musiques actuelles et amplifiées
COMBE Marion	trompette
DESCHODT Louise	flûte traversière
DIDENKO Victoria	chant
FARUDJA Melchior	saxophone
* FELIX Alexandre	musiques actuelles et amplifiées
GARCIA Dylan	piano
GEORGES Maëlis	violoncelle
GIRARD Paul	saxophone
HINDRE Valentin	cor
HONDEMARCK Lucile	flûte traversière
* MARGUIER Soléyss	percussion
* MILONE Juliette	violon
MOREAU Alexandre	percussion
* PLOUX Camille	flûte traversière
POETE Paola	flûte traversière
RABOT Camille	violon
* REY Quentin	cor
RICHER Levannah	violon
ROUX-MERVEILLE Pauline	percussion
SOTIROPOULOS Julie	piano
THIBAUT Pierre-Jean	percussion
* ZHANG Yummo Léo	flûte traversière

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Mme. Nadine LAURENS



M. Julien GARDE



Mme. Audrey LAURENS



** Les admissions sont prononcées sous réserve de la production par les candidats des justificatifs des diplômes nécessaires à l'accès en formation et non encore produits à la date du présent procès-verbal.*